

# Eduquer à des comportements responsables

*Animation pédagogique – Mars/Avril 2011  
Circonscription de Soissons 2*

## Pilier 6 – Les compétences sociales et civiques

---

- « L'école doit permettre à chacun de devenir pleinement responsable – c'est-à-dire autonome et ouvert à l'initiative – et assumer plus efficacement sa fonction d'éducation sociale et civique. »

➡ *Apprendre à être autonome, à être capable d'initiative, cela passe obligatoirement par des activités qui ont du sens pour l'élève, donc inscrites dans des **projets**, et qui nécessitent une **implication personnelle** forte.*

## **Pilier 6 – Les compétences sociales et civiques**

---

- **« Il s'agit de mettre en place un véritable parcours civique de l'élève, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements. »**

☞ *Prendre conscience des valeurs qui fondent notre société, **se les approprier** et **les faire vivre** au quotidien dans la sphère de l'école, cela nécessite d'organiser des "temps d'arrêt" pour observer, réfléchir ensemble, et débattre de nos comportements.*

## **Pilier 6 – Les compétences sociales et civiques**

---

- **« Dès l'école maternelle, l'objectif est de préparer les élèves à bien vivre ensemble par l'appropriation progressive des règles de la vie collective. »**

# Pilier 6 – Les compétences sociales et civiques

---

« Chaque élève doit :

- **Connaître les règles de la vie collective et comprendre que toute organisation humaine se fonde sur des codes de conduite et des usages dont le respect s'impose ;**
- **Savoir ce qui est interdit et ce qui est permis. »**

# Pilier 6 – Les compétences sociales et civiques

---

« Chaque élève doit être capable de :

- Respecter les règles ;
- Communiquer et travailler en équipe, ce qui suppose savoir écouter, faire valoir son point de vue, négocier, rechercher un consensus, accomplir sa tâche selon les règles établies en groupe ;
- Évaluer les conséquences de ses actes : savoir reconnaître et nommer ses émotions, ses impressions, pouvoir s'affirmer de manière constructive. »

# **Pilier 6 – Les compétences sociales et civiques**

---

**« La vie en société se fonde sur :**

- **Le respect de soi**
- **Le respect des autres (civilité, tolérance, refus des préjugés et des stéréotypes)**
- **Le respect de l'autre sexe**
- **Le respect de la vie privée**
- **La volonté de résoudre pacifiquement les conflits**
- **La conscience que nul ne peut exister sans autrui**
- **La conscience de la contribution nécessaire de chacun à la collectivité**
- **Le sens de la responsabilité par rapport aux autres. »**

☞ *Ces règles, pour être appliquées, doivent être construites progressivement avec l'élève. Pour être comprises et acceptées, elles ne peuvent se résumer à une collection d'interdits, mais prendre appui sur les droits des élèves. La **pédagogie coopérative** constitue un outil privilégié pour éduquer à de telles "habiletés sociales".*

# Pilier 7 – L'autonomie et l'initiative

---

**« L'autonomie est une condition de la réussite scolaire. Chaque élève doit :**

- **Connaître les processus d'apprentissage, ses propres points forts et faiblesses. »**

# Pilier 7 – L'autonomie et l'initiative

« Les principales capacités attendues d'un élève autonome sont les suivantes :

- **Savoir respecter des consignes**
- **Être capable de raisonner avec logique et rigueur**
- **Identifier un problème et mettre au point une démarche de résolution**
- **Identifier, expliquer, rectifier une erreur**
- **Distinguer ce dont on est sûr de ce qu'il faut prouver**
- **Savoir s'autoévaluer**
- **Développer sa persévérance »**

# Pilier 7 – L'autonomie et l'initiative

« La motivation, la confiance en soi, le désir de réussir et de progresser sont des attitudes fondamentales. Chaque élève doit avoir :

- La volonté de se prendre en charge personnellement
- La conscience de la nécessité de s'impliquer, de rechercher des occasions d'apprendre
- La conscience de l'influence des autres sur ses valeurs et ses choix. »

 *L'autonomie se construit d'abord à travers les situations d'apprentissage. Cela implique des démarches pédagogiques qui privilégient **l'action autonome** des élèves - individuelle ou en petit groupe -, et impose au maître de savoir rester en retrait. Cela nécessite aussi de parler des apprentissages (développer la **métacognition**).*

## Pilier 7 – L'autonomie et l'initiative

---

**« Il faut que l'élève se montre capable de concevoir, de mettre en œuvre et de réaliser des projets individuels ou collectifs. Quelle qu'en soit la nature, le projet valorise l'implication de l'élève. »**

## Pilier 7 – L'autonomie et l'initiative

---

**« Curiosité et créativité, motivation et détermination dans la réalisation d'objectifs constituent des attitudes essentielles. »**

☞ *L'esprit d'initiative se peut se développer que lorsque l'action de l'élève s'inscrit dans des **projets** que le maître place au cœur de sa pédagogie.*

# Quelques pistes de pratiques, de démarches, de projets...

- ❑ Un classe découverte
- ❑ Un projet « théâtre », « chorale »
- ❑ Un projet de correspondance
- ❑ Un projet éditorial (journal, album...)
- ❑ L'élaboration d'un règlement de classe, d'école
- ❑ La mise en place d'un conseil de vie, d'élèves, coopératif...
- ❑ Des responsabilités assurées par les élèves
- ❑ L'instauration d'un permis à points
- ❑ L'instauration de ceinture de comportement
- ❑ L'utilisation d'un agenda coopératif
- ❑ La pratique de l'autoévaluation
- ❑ Des apprentissages coopératifs
- ❑ ...